



---

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Deuxième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire  
sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 23-25 mars 2016

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de  
travail juridique et technique dans l'exécution des  
tâches qui leur ont été assignées****Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de  
travail juridique et technique dans l'exécution des tâches  
qui leur ont été assignées****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport a été élaboré par le secrétariat pour informer le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier des progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique dans l'exécution des tâches qui leur ont été assignées en vue, d'une part, de continuer d'améliorer le projet de texte de l'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier, qui pourrait devenir un accord intergouvernemental; et, d'autre part, d'élaborer un projet de feuille de route pour son application.

**I. Progrès accomplis**

1. Lors de sa première réunion, tenue en avril 2015, le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier a décidé de se doter de deux groupes de travail, le groupe de travail juridique et le groupe de travail technique, pour mener à bien les tâches qui lui avaient été assignées, à savoir, d'une part, continuer d'améliorer le projet de texte de l'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier, qui pourrait devenir un accord intergouvernemental et, d'autre part, élaborer un projet de feuille de route pour son application. Le secrétariat a invité les gouvernements des membres et des membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à désigner officiellement des participants aux deux groupes de travail. Ainsi, plus de 60 responsables et experts de 24 États membres ont été désignés pour prendre part au groupe de travail juridique et au groupe de travail technique. Le secrétariat a créé une page web collective à l'usage de ces groupes<sup>1</sup>, ainsi que des adresses de courrier électronique communes pour contribuer à la bonne collaboration virtuelle de leurs membres.

---

\* E/ESCAP/PTA/IISG(2)/L.1.

<sup>1</sup> <http://communities.unescap.org/cross-border-paperless-trade-facilitation>.

2. Conformément à leurs mandats<sup>2</sup>, les deux groupes de travail ont tenu des sessions conjointes lorsqu'ils se sont réunis physiquement, afin de coordonner leurs travaux. La liste de leurs réunions communes figure au tableau 1. À chacune de ces occasions, les deux groupes de travail ont commencé par tenir une session conjointe, suivie de réunions subsidiaires, pour finir par une session conjointe.

Tableau 1

**Réunions des groupes de travail technique et juridique**

<i>Réunions</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieu</i>
1 <sup>ère</sup> réunion	9-11 septembre 2015	Bangkok
2 <sup>e</sup> réunion	5-6 novembre 2015	Bangkok
3 <sup>e</sup> réunion	21-23 mars 2016	Bangkok

3. Les réunions des groupes de travail ont attiré une forte participation: au moins 30 membres y ont assisté et 17 États membres ont été représentés dans les débats, dont sept pays ayant des besoins particuliers. Des experts régionaux des questions juridiques et techniques liées au commerce sans papier ont été invités, contribuant ainsi à rendre les débats très fructueux et dynamiques. Parallèlement à chaque réunion, des activités de renforcement des capacités ont été organisées en vue de sensibiliser les membres des groupes de travail et de renforcer leurs capacités en matière de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier. La première réunion s'est tenue immédiatement après la réunion du groupe d'experts sur l'utilisation intégrée de guichets uniques pour faciliter le commerce<sup>3</sup>. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'examiner les difficultés et les défis liés à la mise en œuvre réussie et au bon fonctionnement d'un système de guichet unique, notamment mieux prendre en compte les besoins en matière de transports et de logistique au sein d'un tel système, et doter celui-ci de capacités d'échange de données transfrontière. La deuxième réunion s'est tenue immédiatement après l'atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, axé sur les enseignements tirés d'initiatives en cours et la voie à suivre<sup>4</sup>. Cet atelier avait permis de mettre en commun les enseignements tirés de la mise en œuvre de grandes initiatives en matière d'échange de données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier dans la région et au-delà, notamment les certificats d'origine au niveau bilatéral, ainsi que d'examiner les défis à relever et les activités qui permettraient de développer davantage les échanges de données transfrontières.

## II. Groupe de travail juridique

4. Le groupe de travail juridique, conformément à son mandat, s'est attaché à améliorer le projet de texte de l'arrangement régional. Il a élu un président et un vice-président. Etant donné la difficulté de négocier un texte de traité de manière virtuelle, le groupe de travail s'est d'abord réuni pour accomplir les tâches assignées, tout en se servant de l'adresse de courrier électronique collective pour échanger des avis et des observations.

<sup>2</sup> E/ESCAP/71/41, sect. I.A.

<sup>3</sup> Voir [www.unescap.org/events/expert-group-meeting-integrated-use-single-windows-trade-facilitation](http://www.unescap.org/events/expert-group-meeting-integrated-use-single-windows-trade-facilitation).

<sup>4</sup> Voir [www.unescap.org/events/capacity-building-workshop-cross-border-paperless-trade-facilitation-lessons-going](http://www.unescap.org/events/capacity-building-workshop-cross-border-paperless-trade-facilitation-lessons-going).

5. En plus des trois réunions conjointes des deux groupes de travail, le groupe de travail juridique s'est réuni du 19 au 21 janvier 2016 pour faire avancer la négociation des dispositions restées en suspens dans le projet de texte. La réunion a été organisée en tenant compte de la disponibilité des membres du groupe, qui pouvaient y assister en personne ou à distance, de manière à favoriser la plus large participation possible.

6. L'une des principales réussites du groupe de travail juridique a été d'obtenir un plus large consensus quant au titre et aux dispositions de fond du texte. Le projet de texte amélioré de l'arrangement régional, qui est le fruit des débats tenus lors de la réunion du groupe de travail juridique en janvier 2016, fait l'objet d'un document de réunion distinct, intitulé « Projet de texte d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier » (E/ESCAP/PTA/IISG(2)/2).

### III. Groupe de travail technique

7. Conformément à son mandat, le groupe de travail technique s'est attaché à élaborer un projet de feuille de route en vue de l'application des dispositions de fond du projet de texte de l'arrangement régional. Il a élu un vice-président et quatre vice-présidents, ce choix s'expliquant par la multitude des tâches que doit accomplir le groupe dans le cadre de l'élaboration du projet de feuille de route. Pour assurer une coordination efficace, les différentes tâches ont été réparties entre les quatre vice-présidents. Le groupe de travail technique a également chargé l'un de ses vice-présidents d'assurer la liaison avec le groupe de travail juridique, afin de veiller à la bonne coordination des activités.

8. Pour accomplir les tâches qui lui ont été assignées, le groupe de travail technique a tenu plusieurs réunions, y compris virtuelles. En plus des trois réunions conjointes des deux groupes de travail, le groupe de travail technique a organisé huit réunions virtuelles grâce au dispositif de téléconférence mis à disposition par le secrétariat, ainsi qu'indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2

#### Réunions virtuelles du groupe de travail technique

<i>Réunions virtuelles</i>	<i>Dates</i>
1 <sup>ère</sup> réunion	14 octobre 2015
2 <sup>e</sup> réunion	28 octobre 2015
3 <sup>e</sup> réunion	25 novembre 2015
4 <sup>e</sup> réunion	9 décembre 2015
5 <sup>e</sup> réunion	6 janvier 2016
6 <sup>e</sup> réunion	27 janvier 2016
7 <sup>e</sup> réunion	17 février 2016
8 <sup>e</sup> réunion	9 mars 2016

9. En se fondant sur le document d'information relatif à l'élaboration d'un projet de feuille de route établi par le secrétariat<sup>5</sup>, le groupe de travail technique a mis au point un cadre pour le projet de feuille de route, défini et

<sup>5</sup> E/ESCAP/PTA/IISG(1)/2.

hiérarchisé les tâches à accomplir et recensé les documents d'information permettant l'exécution de ces tâches. L'une des grandes réussites de ce groupe de travail a été l'élaboration de plusieurs projets de document, partagés par les membres sur la page web créée à leur usage, devant permettre d'appuyer la mise en œuvre de l'arrangement régional lors de son entrée en vigueur. Les résultats des travaux menés par le groupe jusqu'à sa cinquième réunion virtuelle de janvier 2016 pour établir un projet de feuille de route figurent dans le document intitulé « Élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond du projet de texte de l'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier » (E/ESCAP/PTA/IISG(2)/3).

10. Les progrès accomplis par les groupes de travail lors de leur troisième réunion, du 21 au 23 mars 2016, seront présentés à la deuxième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

#### **IV. Points à examiner par le Groupe directeur**

11. Le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier pourrait envisager de:

a) Prendre note des progrès accomplis par le groupe de travail juridique en vue de continuer d'améliorer le projet de texte de l'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier, qui pourrait devenir un accord intergouvernemental;

b) Prendre note des progrès accomplis par le groupe de travail technique dans l'élaboration d'un projet de feuille de route pour la mise en œuvre des dispositions de fond du projet de texte de l'arrangement régional;

c) Donner de nouvelles orientations aux groupes de travail juridique et technique pour l'exécution des tâches qui leur ont été assignées.

---